

# ESRDL

---

**PROCÈS-VERBAL**  
**de la réunion du conseil d'établissement**  
**du lundi 7 décembre 2020, à 19 h, via Teams**

---

**Parents :**

Nom :	Présent
Claude Beaulieu	<input checked="" type="checkbox"/>
Martin Bouchard	<input checked="" type="checkbox"/>
Marie-Lyne Cayouette	<input checked="" type="checkbox"/>
Virginie Filion	<input checked="" type="checkbox"/>
Marie-Claude Gagnon	<input checked="" type="checkbox"/>
Michel Marcotte	<input checked="" type="checkbox"/>
Virginie Ruel	<input checked="" type="checkbox"/>
Pascale Soucy	<input checked="" type="checkbox"/>

**Enseignants :**

Jérôme Lebel	<input checked="" type="checkbox"/>
Steve Leblond	<input checked="" type="checkbox"/>
Julie Malenfant	<input checked="" type="checkbox"/>
Christian Roussel	<input checked="" type="checkbox"/>

**Direction :**

Benjamin Paradis	<input checked="" type="checkbox"/>
------------------	-------------------------------------

**Professionnel :**

Catherine Morin	<input checked="" type="checkbox"/>
Arianne Briand	<input type="checkbox"/>

**Soutien :**

Mélissa Albert	<input checked="" type="checkbox"/>
Anik Martin	<input type="checkbox"/>

**Élèves :**

Julianne Noël	<input checked="" type="checkbox"/>
Céleste Ouellet	<input checked="" type="checkbox"/>

**Membre de la communauté :**

Édith Samson	<input checked="" type="checkbox"/>
--------------	-------------------------------------

## **1. OUVERTURE DE LA RÉUNION**

Après avoir constaté la régularité de l'assemblée, M. Martin Bouchard débute la réunion.

## **2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **2.1 Ajouts**

12.1 Nouveau site web de l'ÉSRLD;

12.2 Deux étapes valant 50% chacune;

12.3 Résolution – Écriture d'une lettre pour la mesure *Sorties scolaires en milieu culturel*;

### **2.2 Point 12 Autres points, ouvert ou fermé**

Il est proposé par M. Bouchard que le point 12. *Autres points* demeure ouvert.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**CÉ 2020-2021-0007**

## **3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 OCTOBRE 2020**

### **3.1 Adoption du procès-verbal du 19 octobre 2020**

Le procès-verbal a été envoyé par courriel et lu avant la rencontre. Mme Samson demande si la mesure Sorties scolaires en milieu culturel permet d'assister à des événements via une plateforme Web. Ce à quoi M. Paradis répond par la négative en mentionnant que le ministère n'a aucune ouverture pour ce type d'événement, que seuls les événements en salle sont acceptés dans cette mesure budgétaire. Mme Samson suggère donc que le CÉ adopte une résolution afin d'écrire une lettre au ministre pour demander que les activités culturelles dispensées sur les plateformes numériques soient aussi considérées. M. Paradis propose d'amener cette suggestion au conseil d'administration de notre CSS dans l'optique d'avoir son soutien dans cette requête au ministère. Le point 12.3 est ajouté au projet d'ordre du jour à cet effet.

Mme Julie Malenfant propose l'adoption du procès-verbal.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**CÉ 2020-2021-0008**

### **3.2 Suivi au procès-verbal**

#### **3.2.1 Comparable des frais chargés aux parents des écoles secondaires du CSS**

À la demande des membres du CÉ, M. Paradis présente le comparatif des frais chargés aux parents des autres écoles secondaires du CSS vs ceux de notre école. Les frais sont relativement équivalents, sauf en 5<sup>e</sup> secondaire où nos frais sont plus élevés, et ce, à cause des options chimie et physique et de l'achat de bois en techno. M. Bouchard demande que le document soit envoyé aux membres du CÉ.

#### 4. CORRESPONDANCE

Aucune.

#### 5. SUJETS POUR ADOPTION

Aucun.

#### 6. SUJETS POUR APPROBATION

##### 6.1 Activités et dérangements pédagogiques

Point	Date	Type	Élèves / degré	Activité	Responsable	Préautorisation Date / initiales
6.1.1	15 décembre 2020	DP	Tous les élèves	Dîner de Noël	Stéphanie Lévesque	CCÉ/4-12-2020

Virginie Filion propose que l'activité soit approuvée.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**CÉ 2020-2021-0009**

##### 6.2 Plan d'action pour prévenir et traiter l'intimidation et la violence

Le document a été déposé par courriel et lu avant la rencontre. M. Paradis en présente les grandes lignes. Le format a changé depuis l'an passé, mais on y retrouve les mêmes détails.

Mme Samson propose d'ajouter dans le document que certaines activités prévues pourraient ne pas avoir lieu étant donné le contexte de la pandémie.

De plus, la suggestion est faite d'identifier quels groupes sont visés par les activités nommées dans la prochaine édition.

Il est proposé par M. Claude Beaulieu que le Plan d'action pour prévenir et traiter l'intimidation et la violence soit accepté avec les deux ajouts suivants :

1. La mention : *La tenue de certaines activités pourrait être revue afin de tenir compte du contexte de la pandémie.*
2. L'identification des clientèles visées par les activités dans l'actualisation du plan en 2021-2022.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**CÉ 2020-2021-0010**

### **6.3 Demande de reconnaissance en Arts-études Danse et en Arts-études Art dramatique**

L'ESRDL souhaite ajouter le volet Art dramatique et le volet Danse à son offre d'Arts-études l'an prochain. La demande de reconnaissance est faite dans un souci d'équité afin que chacun des volets ait la certification officielle du ministère.

Les volets Art dramatique et Musique seront gérés par l'école et le volet Danse sera géré en partenariat avec District Danza, résultat d'une entente que M. Paradis souhaite conclure avant le 22 décembre prochain, date limite pour présenter notre demande de reconnaissance au ministère.

M. Paradis souligne que District Danza et l'ESRDL ont une excellente collaboration depuis la mise sur pied du parcours Arts de la scène. Il rappelle que le but premier du parcours d'Arts-études à notre école est le partage de projets communs pour les élèves qui en font partie.

**CONSIDÉRANT QUE** l'École secondaire de Rivière-du-Loup souhaite diversifier son offre de parcours aux élèves qui s'inscriront à compter de l'année scolaire 2021-2022;

**CONSIDÉRANT** l'obligation de présenter un dossier de demande de reconnaissance durant l'année scolaire 2020-2021;

**CONSIDÉRANT QUE** ce programme a fait l'objet d'une révision par l'école dans le respect du Régime pédagogique et en prenant compte des composantes du Programme de formation de l'école québécoise;

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Marie-Claude Gagnon de déposer au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur un dossier de demande de reconnaissance de projets pédagogiques particuliers en Arts-études Danse et en Arts-études Art dramatique pour l'École secondaire de Rivière-du-Loup.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**CÉ 2020-2021-0011**

## **7. SUJETS POUR CONSULTATION**

Aucun.

## **8. POINTS DE LA DIRECTION**

### **8.1 Statistiques des parents contactés par le tuteur pour le bilan de novembre**

97,89 % des parents ont été contactés. Les taux plus bas en PCA et en FMS s'expliquent par le fait que les parents ont des communications régulières avec le tuteur et qu'ils ont peut-être été contactés récemment alors que les statistiques ont été

compilées pour les communications faites les jeudi et vendredi seulement. En moyenne, 12 à 15 minutes étaient prévues par rencontre. Toutefois, dans certains parcours d'adaptation scolaire, on pouvait compter entre 45 et 50 minutes par rencontre. Mme Samson remercie les enseignants pour leur disponibilité à communiquer avec les parents.

L'école a noté l'intérêt des parents pour cette communication avec le tuteur. Mme Filion mentionne que le fait qu'il n'y avait pas de bulletin justifie d'autant plus l'importance d'avoir une rencontre à ce moment.

Mme Virginie Ruel témoigne que pour les parents séparés, il serait préférable que le tuteur fasse parvenir le lien de la rencontre Teams par courriel aux deux parents plutôt que de l'envoyer uniquement à l'élève. De cette façon, les deux parents pourraient y assister.

Le fait que certains tuteurs imposaient le téléphone comme moyen de communication est nommé. M. Paradis soutient que les parents ne doivent pas hésiter à donner leur préférence en matière de communication au tuteur de leur enfant.

Mme Samson estime que la subsidiarité devrait être prise en compte à l'avenir : Elle suggère de demander au ministre que les CSS ou que les écoles puissent prendre les décisions selon leur situation plutôt que de devoir suivre des orientations qui sont les mêmes dans toute la province sans tenir compte de la situation propre à chaque région.

## **8.2 Vidéos des portes ouvertes virtuelles**

M. Paradis demande aux membres s'ils ont vu les vidéos des portes ouvertes sur la page Facebook ou sur la chaîne YouTube de l'école. Nous avons aussi une publicité dans la version Web de l'Info-Dimanche. Les vidéos réalisées par Expéria Productions sont de grande qualité et nous prévoyons en bénéficier pendant quelques années. Commentaires positifs sur toute la ligne.

## **8.3 Journées d'apprentissage à distance**

Les 17-18 décembre et 7 et 8 janvier seront des journées de cours en ligne selon l'horaire réel. Il y aura des activités dirigées les 21 et 22 décembre. Les élèves en difficulté ou ayant des besoins particuliers seront invités à des séances de récupération. L'horaire sera complété par les enseignants et envoyé aux parents.

# **9. RAPPORTS**

## **9.1 Comité de parents**

Mme Cayouette résume les points discutés au comité de parents en novembre et en décembre et rappelle que la prochaine rencontre se tiendra en février.

## **9.2 CCSEHDAA**

### **9.2.1 Procès-verbal du 14 octobre 2020**

Les membres n'ont pas de questions ou de commentaires.

### **9.2.2 Règles de régie interne**

Les membres n'ont pas de questions ou de commentaires.

### **9.2.3 Plan d'action**

Les membres n'ont pas de questions ou de commentaires.

## **9.3 Trésorerie**

Aucune dépense.

## **10. NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**

Mme Édith Samson est proposée par Julie Malenfant.

## **11. Formation pour les membres du CÉ**

M. Paradis a la responsabilité de s'assurer que les nouveaux membres du CÉ visionnent les capsules. Il mentionne que dans la nouvelle gouvernance, le conseil d'établissement a l'obligation de consulter le gouvernement étudiant au moins une fois dans l'année. Nous devons prévoir de mettre ce point à l'ordre du jour d'une des rencontres que nous tiendrons en 2020-2021. M. Paradis en profite pour mentionner qu'il a reçu une lettre composée par les membres du gouvernement étudiant dans laquelle ceux-ci expriment leurs demandes à la direction.

## **12. AUTRES POINTS**

### **12.1 Site ESRDL**

Le site internet de l'ESRDL a été entièrement revampé par Mme Élisabeth Côté avec la collaboration avec Mme Mélissa Albert. On y retrouve les mêmes informations qu'avant dans un espace plus attrayant.

### **12.2 Deux étapes 50-50**

Le ministre de l'Éducation a fait l'annonce qu'en 2020-2021, les notes seront réparties sur deux étapes valant 50 % chacune.

Le fait que cette répartition puisse avoir un effet sur la baisse de motivation des élèves et sur la hausse du taux de décrochage inquiète les membres du CÉ. Mme Catherine Morin mentionne que certains élèves manquaient déjà de motivation à se remettre au travail après avoir vécu le confinement. Selon elle, la répartition des notes sur deux étapes ne serait pas nécessairement le seul facteur à ébranler la motivation des élèves en 2020-2021.

Une autre question qui émerge de la discussion est l'impact qu'aurait cette répartition des notes sur le passage des élèves de 5<sup>e</sup> secondaire aux études postsecondaires.

Les membres décident de placer le point *Deux étapes de 50 % vs la réussite des élèves* à l'ordre du jour des prochaines rencontres du CÉ pour pouvoir suivre l'évolution des résultats.

### **12.3 Résolution pour faire une demande au ministère en lien avec la mesure Sorties scolaires en milieu culturel**

**CONSIDÉRANT QUE** la mesure Sorties scolaires en milieu culturel ne permet pas d'assister à des événements culturels via une plateforme Web;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère n'a aucune ouverture pour inclure ce type d'événement dans ladite mesure;

**CONSIDÉRANT QUE** seuls les événements en salle sont acceptés dans cette mesure budgétaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Mme Édith Samson que le CÉ écrive une lettre au ministre pour demander que les activités culturelles dispensées sur les plateformes numériques soient aussi admissibles dans cette mesure;

**IL EST PROPOSÉ PAR** M. Benjamin Paradis d'amener cette suggestion au conseil d'administration de notre CSS dans l'optique d'avoir son soutien dans cette requête au ministère;

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**CÉ-2020-2021-0012**

### **13. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucun public, donc aucune question du public.

### **14. LEVÉE DE LA RÉUNION**

Avant de mettre fin à la rencontre, M. Paradis fait mention de la quantité incroyable de décorations de Noël qui a été installée dans l'école et qui procure un bel esprit des Fêtes à notre établissement.

Le président,

Le directeur,

Martin Bouchard

Benjamin Paradis

Rédigé par : Mélissa Albert, secrétaire